

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 223

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaing, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« 0,55 % de son revenu national brut »,

les mots :

« 15 milliards d'euros, soit l'équivalent de 0,55 % de son revenu national brut de 2019, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La période dans laquelle nous vivons, avec une contraction de 8,3 % du PIB français nous permet de mettre en exergue l'erreur que représente la mise en œuvre d'objectifs en chiffre relatifs. Ainsi, les députés communistes proposent de mettre en place des objectifs en chiffres absolus, permettant de bien saisir les montants qui devront être engagés, peu importe la conjoncture du PIB. Le chiffre de 15 milliards d'euros correspond à 0,55 % du RNB de 2019. Il est en effet important de sanctuariser en volume le budget de l'Aide publique au développement, peu importe la conjoncture économique.